

DEMOCRATIE ENDOGENE DANS LA GOUVERNANCE DES SOCIETES SANS ETAT CENTRALISE DU BURKINA FASO PRECOLONIAL

Fadougo COULIBALY

Doctorant en Histoire africaine

Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Coulibahfadougo@gmail.com

Résumé

La démocratie est un système de gouvernement qui favorise la gestion consensuelle et participative de la collectivité, dans lequel le pouvoir appartient au peuple. Le format de démocratie qui est appliqué aujourd'hui au Burkina Faso a été hérité de la colonisation française. Mais avant la colonisation, n'existait-il pas de mécanismes au sein des sociétés précoloniales permettant la participation des populations à la gestion de la cité ? A travers cette contribution, nous cherchons à vérifier s'il existait une forme de démocratie authentique dans ces sociétés précoloniales vivant dans la moitié occidentale de l'actuel Burkina Faso. S'il en existait, quels sont ses fondements et comment fonctionnait-elle ? Pour cela, nous avons mené une exploitation des sources bibliographiques et interrogé quelques personnes ressources. Nous y avons trouvé des données que nous analysons et interprétons dans un esprit critique. Ainsi, il s'avère qu'avant la colonisation, les sociétés qui vivaient dans la moitié occidentale du pays (Bobo, Bwaba, San, Senoufo, Gourounsi, Lobi, Dagara ...), avaient institué des normes propres de gestion participative et contrôlée des villages qu'on peut qualifier de "démocraties endogènes". Dans ces sociétés sans Etat centralisé, le village était le cadre d'expression d'une démocratie participative dont les habitants participaient aux prises de décisions dans un esprit communautaire empreint de la tradition des ancêtres. Cette démocratie endogène des sociétés précoloniales fut brisée par l'ordre colonial à la fin du XIXe siècle.

Mots-clés : *Burkina Faso ; Sociétés traditionnelles ; Démocratie.*

Abstract

Democracy is a system of government which promotes consensual and participatory management of the community, in which power belongs to the people. The format of democracy which is applied today in Burkina Faso was inherited from French colonization. But before colonization, were there no mechanisms in pre-colonial societies allowing the participation of populations in the management of the city? Through this contribution, we seek to verify whether there was a form of authentic democracy in these pre-colonial societies living in the western half of present-day Burkina Faso. If it existed, what were its foundations and how did it function? To do this, we carried out an exploitation of bibliographic sources and interviewed a few resource people. We found data there which we analysed and interpreted in a critical spirit. Thus, it turns out that before colonization, the societies which lived in half western part of the country (Bobo, Bwaba, San, Senoufo, Gurunsi, Lobi, Dagara, etc.), had established specific standards for participatory and controlled management of villages which can be described as "endogenous democracies". In these societies without a centralized State, the village was the framework for expressing a participatory democracy whose inhabitants participated in decision-making in a community spirit imbued with the

tradition of the forefathers. This endogenous democracy of pre-colonial societies was broken by the colonial order at the end of the 19th century.

Keywords: *Burkina Faso; Traditional societies; Democracy*

Introduction

La démocratie est devenue le régime politique de référence dans le monde depuis la fin symbolique de la Guerre froide. L'une de ses caractéristiques les plus visibles aujourd'hui est la tenue des élections au point où l'opinion a tendance à confondre démocratie et élections. Cette démocratie électoraliste qui est appliquée de nos jours au Burkina Faso et en Afrique en général est un héritage colonial. Ce n'est qu'une des formes de démocratie. En effet, les formes de démocratie ont varié au cours de l'histoire du monde et suivant la diversité des peuples qui se l'ont appropriée.

Dans le fond, ce régime politique admet des valeurs universelles qui lui sont connues. Il s'agit des valeurs de liberté, d'égalité, de justice, de participation du peuple, de paix, de bien-être, de la limitation et de la séparation des pouvoirs. De ce fait, la démocratie s'oppose au pouvoir personnel et à la dictature. L'érection de ces valeurs démocratiques universelles en institutions politiques diffère d'un peuple à un autre ; d'où la variation des formes de démocratie dans le temps et dans l'espace.

Lorsque la France entama la conquête coloniale des peuples du Burkina Faso actuel au XIX^{ème} siècle finissant, elle ne les trouva ni dans la jungle, ni dans l'anarchie, même si des thèses défendant une certaine mission civilisatrice de la colonisation le faisaient croire. Elle a trouvé des peuples organisés de deux manières distinctes : dans la moitié orientale du territoire qui deviendra la Haute-Volta, les peuples étaient organisés en royaumes et chefferies ; par contre, dans la moitié occidentale, ces sociétés étaient organisées le plus souvent en villages indépendants. En tout état de cause, ces sociétés connaissaient-elle les valeurs démocratiques ci-dessus citées dans leur organisation et fonctionnement ? L'exploitation des sources nous permet de soutenir que les sociétés précoloniales de l'Ouest de l'actuel Burkina Faso, objet de la présente réflexion, avaient institué des normes propres de gestion communautaire et contrôlée des villages qu'on pourrait qualifier de démocraties endogènes. Dans ces sociétés, il existait des mécanismes qui permettaient la participation des populations à la gestion de la cité.

Notre objectif est d'élucider cette forme de démocratie endogène des sociétés de l'Ouest du Burkina Faso et d'exposer cette expérience historique africaine de la démocratie. L'étude va des origines de ces sociétés jusqu'au début des conquêtes coloniales qui ont entraîné le bouleversement de l'organisation sociopolitique de ces sociétés.

Notre travail se présente en trois parties : d'abord, nous allons présenter brièvement les grands traits de ces sociétés à organisation politique non centralisée du Burkina Faso. Ensuite, nous analyserons les fondements de ces démocraties endogènes. Enfin, nous étudierons leur fonctionnement.

1- Brève présentation des sociétés sans Etat centralisé de l'actuel Burkina Faso

Le Burkina Faso est une ancienne colonie française, situé dans la boucle du Niger, au cœur de l'Afrique occidentale. Avant le choc colonial, y vivaient des peuples qui avaient leurs propres institutions sociopolitiques.

La géopolitique précoloniale de l'actuel Burkina Faso présente deux systèmes politiques bien distincts : les sociétés qui occupent la moitié orientale du pays étaient organisées en royaumes et chefferies (Hien, 2009 :27). Il s'agit principalement des *Moose* au centre, les *Gourmantcheba* à l'Est et les Peulh ou *Foulbe* au Nord. Ces peuples étaient dotés d'institutions politiques centralisées et l'organisation sociale est hiérarchisée. A l'inverse, l'autre moitié occidentale était occupée par une mosaïque d'ethnies organisées en villages, sans Etat centralisé, et ce jusqu'à l'expansion des *Wagara* au XVIIIème siècle (Traoré, 2009 :348). Parmi ces ethnies, nous pouvons citer les *Bwaba*, les *Bobo*, les *Senoufo*, les *Toussian*, les *Marka*, les *Gouins*, etc. à l'Ouest ; les *Gourounsi* au Centre-Ouest et au Sud ; les *Lobi*, les *Daraga*, les *Birifor*, les *Pougouli*, etc, au Sud-Ouest du Burkina Faso actuel. Ce sont ces sociétés à organisation politique non centralisée qui font l'objet de la présente réflexion. L'analyse du fonctionnement des institutions villageoises amène à faire une comparaison avec les cités-Etat grecques des premières heures de la démocratie ; ou encore avec les municipalités d'aujourd'hui.

Certaines ethnies parmi ses sociétés sans Etat centralisé restent encore peu connues du fait du déficit d'études historiques. Néanmoins, les quelques études qui existent, permettent de les ranger en trois sous-

catégories : les communautés villageoises à l'Ouest, les sociétés lignagères au Sud-Ouest et les sociétés à organisation intermédiaire au Sud du pays.

1-1- Les communautés villageoises

Les communautés villageoises regroupent les sociétés organisées en villages. Les *Bwaba* et les *Bobo* s'illustrent parfaitement dans ce registre. Le village est l'entité politique suprême. Les villages sont indépendants les uns des autres, mais entretiennent des relations de voisinage. Il y a certes différents lignages au sein d'un village, venus à des moments différents et d'horizons divers. Cependant, le sentiment d'appartenir à un même village et du vivre ensemble au sein de ce village, l'emporte sur toute autre considération. Pour vivre en harmonie, les habitants du village mettent en place de nombreuses institutions et des fonctions réparties entre les différents lignages de sorte que chacun dépend des autres (Dacher, 1997 :7). Ainsi, se met en place le projet communal avec tous les ingrédients de la démocratie.

En plus du système villageois, nous trouvons le système lignager

1-2- Les sociétés lignagères

Les sociétés lignagères sont celles organisées en lignages. Il s'agit de la plupart des ethnies du Sud-Ouest du Burkina Faso actuel. Dans ces sociétés, le lien parental l'emporte sur celui territorial. « Le principe territorial n'entre pas en ligne de compte car il n'existe aucune unité résidentielle au-dessus de la maison familiale. » (Dacher, 1997 :7). La descendance parentale y est d'une grande importance. On distingue la descendance matrilineaire et la descendance patrilineaire. La parenté est le seul vrai lien qui unit les individus. Le système socio-économique est le collectivisme des biens et de la production agricole appartenant à l'ensemble du patrilignage dont la gestion est participative et rationnelle au bénéfice de l'ensemble du groupe.

1-3- Les sociétés à organisation intermédiaire

Parmi les sociétés à organisation villageoise, il existe des formes d'organisation intermédiaires (Gomgnimbou, 2009 :43). Il s'agit du modèle politique dont l'autorité déborde le cadre d'un seul village pour s'étendre à plusieurs villages mais qui n'a pas non plus la dimension d'un royaume. Des sous-groupes de l'ensemble *gourounsi* au Sud du pays se classent dans cette catégorie. Dans ces sociétés à organisation intermédiaire, l'unité politique autonome ici est la fédération qui

regroupe le plus souvent plusieurs villages. Les villages sont dirigés par des chefs locaux qui dépendent du chef fédéral (Gomgnimbou, 2009 :43). En général, les autres villages sont fédérés autour du plus ancien de l'espace concerné. Pour traduire son emprise sur ses chefs vassaux, le chef fédéral les intronise.

2- Les fondements des “démocraties endogènes”

Ces « démocraties villageoises » se fondaient sur des valeurs qui fondent encore les démocraties contemporaines. Parmi ces valeurs, il y a la liberté, l'égalité, la justice

2-1- La liberté, l'égalité et la justice : des valeurs démocratiques propres à ces sociétés

La liberté, l'égalité et la justice font partie des principes démocratiques universels.

Les sociétés qui vivaient dans les villages de l'Ouest de l'actuel Burkina Faso étaient attachées fondamentalement à ces principes dans la pensée ainsi que dans les actes. Ce sont des principes fondateurs de l'organisation et du fonctionnement de ces sociétés (Balima, 1996 :56). D'abord, en ce qui concerne la liberté, toute action contraire à elle, tendant à l'embrigadement ou la contrainte suscite la révolte chez ces peuples. Pour eux, la liberté est un principe naturel et inné, un don de dieu que nul ne devrait en priver à son prochain ; la servitude n'étant qu'un accident de l'histoire (Holas, 1957 :81). Ce goût prononcé pour la liberté et pour l'indépendance justifie la démultiplication des villages dans ces sociétés et l'absence d'Etat centralisé qui veut la soumission de tous à une autorité unique. Cependant, il ne s'agit pas ici de la liberté de faire tout ce que l'on veut, car il y avait des interdits et un code de conduite en rapport avec les coutumes à respecter.

Il en va de même pour l'égalité qui est aussi un principe cher à ces peuples qui estiment que tous les hommes sont égaux. C'est justement pour cette raison qu'il n'y a pas de stratification sociale dans ces sociétés (Holas, 1957 :81). Ces populations ont des expressions pour montrer qu'aucun homme n'est différent d'un autre : « nous sommes tous les enfants de dieux » et « c'est le même sang qui coule dans nos veines » ou encore « personne ne vient d'un arbre » (Salia SANOU OULA, 18/08/2022). Toutefois, il importe de préciser qu'il ne s'agit pas de l'égalité des “Blancs”, c'est-à-dire l'égalité homme/femme ou l'égalité jeune/vieux.

C'est une égalité de principe où le chef du village n'est pas supérieur à aucun autre habitant du village.

En ce qui concerne la justice, elle est indispensable pour toute société humaine qui est organisée et qui se veut démocratique. Dans les sociétés à organisation sociopolitique non centralisée du Burkina Faso précolonial, il y avait des valeurs, des normes, des règles à respecter, bref un code de conduite à suivre. La justice permettait de sanctionner les comportements déviants. Dans ces sociétés, nos recherches n'ont pas prouvé l'existence de juges professionnels. Elles considèrent Dieu comme le premier juge. Parlant de Dieu, « il nous voit tous, il voit dans nos cœurs. Depuis là-haut, rien ne lui est caché, il sait qui est qui, qui fait quoi ; et en fonction, il sanctionne » (Siaka Dibi SANOU, 25/08/2022). Les ancêtres, les divinités sont aussi des juges. C'est pourquoi, les hommes s'évertuaient à la droiture car la justice de dieu, des ancêtres et des divinités est sans pitié. Au-delà de dieu et des divinités, les anciens, en conformité avec les coutumes pouvaient aussi juger les fautifs. Généralement, les infractions se résumaient à « la souillure de la terre, la violation d'objets sacrés et la violation de tabous ou d'interdits ... » (Raynal, 1994 :74). En plus, l'adultère, les coups et blessures étaient également des infractions récurrentes. En fonction de chaque faute commise, le coupable encourait telle ou telle peine. Une remarque s'impose ici, c'est le caractère fortement religieux de la justice d'une part. « De par le caractère sacré de la société, toute infraction est par nature sacrilège. » (Raynal, 1994 :74). À chaque faute commise, la réparation prend une dimension religieuse d'où l'exigence de poulets, de chèvres, de bœufs certainement destinés à être immolés sur des divinités. D'autre part, c'est le caractère essentiellement communautaire de cette justice. Commettre du tort à un individu, c'est contre toute la communauté et la réparation est aussi adressée à toute la société. Dans les sociétés lignagères du Sud-Ouest, le procès était public, le droit de défense était garanti car l'accusé tout comme l'accusateur avaient tous droit à la parole dont chacun devait apporter la preuve de ses dires (Labouret, 1931 :385). Toute cette procédure indique que les Africains connaissaient déjà la notion de présomption d'innocence. Le verdict sera donc fonction de la véracité des faits sur la base des preuves. Les anciens étaient d'office membre du tribunal villageois. La présence des anciens parmi les juges est liée à notre avis, au fait qu'il fallait éviter de s'écarter des coutumes dont ils en sont les dépositaires.

2-2- Une démocratie fondée sur le partage et la séparation des pouvoirs

L'une des règles cardinales de la démocratie est d'éviter la concentration des pouvoirs publics entre les mains d'un seul individu. Le partage est une valeur sociale africaine qui a servi de fondement à la politique. Les sociétés du Burkina Faso en usaient de deux manières : le partage de pouvoir ou la délégation de pouvoir. L'un ou l'autre, l'objectif était d'éviter la concentration de pouvoirs entre les mains d'un seul individu qui serait tenté d'en abuser selon les termes de MONTESQUIEU. Le deuxième objectif recherché était d'intégrer tout le monde dans la gestion du village et de la société en général, qui se veut une gestion communautaire. « Dans toutes les catégories d'organisation du pouvoir, avec ou sans Etat visible, il y a en Afrique un effort pour la limitation, le partage du pouvoir, la participation et une certaine solidarité consistant à des dons et des contre-dons. » (Ki-zerbo, 2004 :80)

Chez les *Bobo*, la règle de partage du pouvoir était fondée sur l'ordre d'arriver des lignages dans le village nouvellement fondé. En effet, le lignage fondateur du village conservait la chefferie du village ; le lignage suivant par ordre d'arriver, gardait le pouvoir sur la terre (chef de terre). En fait, cela se comprend pour une société où l'antériorité fait règle de préséance. Toujours suivant cette règle, tour à tour, chaque lignage qui arrive, se voit attribuer des fonctions à importance inégale. Les derniers à arriver, à eux, on confiait les rôles de juge ou de médiateur (Le Moal, 1980 :76) car leur extranéité – puisqu'il s'agit le plus souvent de forgerons et de griots - pourrait garantir l'impartialité. Les *Bobo* avaient inventé cette ingéniosité dans leur organisation sociopolitique en vue d'inclure tous les lignages dans la communauté du village, de donner de l'importance à tous afin de garantir une vie de concorde et de solidarité.

Au Sud-Est, les *Bissa* avaient institué la délégation de pouvoir. En effet, le *Jitarè* qui est le chef du village, nommait, en accord avec ses administrés, un responsable de la brousse (le *Poo-zaa*), un responsable du marché (le *Daasi-zaa*), un responsable du fleuve (le *Koyaa-zaa*) (Guébré et Zouré, 2009 :322). Cette pratique de délégation d'autorité existait chez d'autres peuples notamment les *Bwaba* dans leur système d'exploitation économique familial. La production agricole était pilotée par le *faranyoso*, chef et porte-parole des cultivateurs auprès des anciens. A côté de lui, il y avait un responsable des greniers familiaux, le *naleso* et un responsable de la répartition équitable des vivres entre les différents ménages, le *kâla*

(Gomgnimbou, 2009 :59). Il n'y avait pas de place au désordre ni au monopole du pouvoir. La délégation du pouvoir visait surtout une bonne gouvernance du village et une bonne coordination des travaux champêtres de sorte à ce que les récoltes soient bonnes et leur utilisation rationnelle. Elle visait aussi à responsabiliser d'autres citoyens pour que tout le monde se sente impliqué.

En ce qui concerne la séparation des pouvoirs, dans chaque village, il y avait la chefferie du village détenue par le chef de village, la chefferie de terre détenue par le chef de terre et souvent la chefferie d'initiation détenue par le chef d'initiation. Aucun chef n'interférait dans les affaires d'un autre. Mais la séparation ici ne signifiait pas l'opposition. Bien au contraire, ces trois pouvoirs se complétaient, coopéraient et s'épaulaient pour le bien-être du village. Ces pouvoirs étaient détenus par des familles bien connues dans le village ; mais non exempts d'usurpation par moment. Le chef du village préside les conseils du village ; il implore les ancêtres et les divinités protectrices du village pour la paix, la cohésion et la prospérité du village. Le chef de terre est le prêtre de l'autel de la terre, il fait les sacrifices nécessaires pour avoir de bonnes récoltes et fait les réparations en cas de violations des interdits sur la terre. Le chef d'initiation quant à lui, préside aux rites d'initiation des jeunes du village (Coulibaly, 2022 :134).

Au-delà des principes, ces sociétés de l'Ouest du Burkina Faso avaient initié des mécanismes de participation de tous les habitants à la gestion de la cité.

3- Le fonctionnement des “démocraties villageoises”

Tout comme les cités-Etat grecs de l'Antiquité, le village était le cadre territorial dans lequel s'exerçait cette démocratie endogène.

3-1- Le village, cadre d'expression d'une démocratie participative

La quasi-totalité des peuples de l'Ouest de l'actuel Burkina Faso était organisée en villages. Chaque village était généralement composé de plusieurs lignages venus le plus souvent d'horizons divers, ayant des liens de parenté ou pas et suivant un ordre d'arrivée. Ainsi, suivant l'armature politique du village, on distinguait selon les cas, des quartiers, des concessions et des familles.

Si l'on se réfère à l'exemple des *Tusian*, le village *tusian* est subdivisé en quartiers, les quartiers en concessions (Coulibaly, 2022 :123). La concession était sous l'autorité du chef de concession qui est l'homme le plus âgé. Il ne dirigeait pas en autoritaire, mais se faisait assister par les autres hommes mariés qui sont ses frères et ses fils avec qui il tient régulièrement des conseils de famille. Au-dessus de la concession, se trouvait le quartier constitué de plusieurs concessions avec plus ou moins des liens de parenté. Le quartier est dirigé par le chef de concession le plus âgé. Là aussi il existait un conseil de quartier formé de l'ensemble des chefs de concessions auxquels on pouvait associer tous les chefs de ménages. Vient maintenant le village, l'unité politique suprême avec son espace territorial. Cette fois-ci, en plus du chef du village, il y avait le chef de terre, le chef du *Do* et le chef balafoniste. Ces différents responsables formaient le conseil du village, l'instance de délibération qu'on élargissait très souvent à tous les chefs de lignages (Coulibaly, 2022 :127). Cette instance se réunissait en session ordinaire à l'approche des grandes cérémonies du village ou en session extraordinaire pour traiter des problèmes ponctuels ou des sujets soumis par les instances inférieures.

A l'analyse de ce fonctionnement de la société *tusian* qui est presque similaire aux autres, on s'aperçoit de la participation effective de toute la population à la gestion de la cité, depuis le niveau familial jusqu'au niveau supérieur, le village. Celui qui détient l'autorité est considéré comme l'intermédiaire entre les hommes d'une part, les ancêtres et les divinités d'autre part, et est tenu de bien se conduire sous peine de sanctions de forces surnaturelles. C'est pourquoi il n'abuse pas de son pouvoir, il consulte toujours les autres pour s'assurer de leur adhésion. Ses décisions sont toujours discutées, avisées et tempérées par les différents conseils. Ici, il y a un mélange de démocratie et de gérontocratie, car on estime dans ces sociétés que le plus âgé, de par son vécu, a plus d'expériences et est assez sage.

Chez les *Bwaba* tout comme chez leurs voisins les *Bobo* et les *Samo*, la démocratie villageoise s'exprimait de façon tout aussi illustrative. Dans ces sociétés, la démocratie s'exerce sur le double plan parental (lignage) et territorial (niveau village). Au niveau du lignage, la « maison » est la dimension lignagère de l'espace politique *bwa* et l'autorité est assurée par l'aîné de la génération supérieure (Gomgnimbou, 2009 :58). Le chef de maison gère sur avis du conseil de maison composé du groupe des plus anciens et les autres personnes appartenant aux classes d'âge supérieures

(Gomgnimbou, 2009 :58-59). Le chef ne devient donc qu'un exécutant des délibérations de ce conseil sur la conduite des affaires socio-économiques du lignage.

Au niveau du village qui était l'espace politique suprême, la démocratie s'exprimait à travers une volonté commune de vivre ensemble par la participation de tous les habitants à sa gestion. L'autorité politique revenait au plus âgé du lignage fondateur du village. Le chef du village est assisté d'un Conseil des anciens du village. Il devait à chaque fois les consulter avant de prendre toute décision. Dans la mesure où ces anciens représentent respectivement leurs lignages auprès du chef, on constate là une gestion participative de l'ensemble du village, puisque ceux-ci consultaient eux aussi ceux qu'il représente avant de se rendre sur les lieux.

Ces structures représentatives traditionnelles s'apparentent à nos conseils municipaux d'aujourd'hui. La différence est que ces structures d'antan étaient d'une représentation plus sociale que les municipalités actuelles dont la représentation est plutôt purement politique et partisane. Au sein de ces conseils, s'engageaient parfois des débats durs pour trouver le consensus.

3-2- L'arbre à palabre, un haut lieu du débat démocratique au village

Dans les démocraties villageoises qui se veulent représentatives et participatives, la recherche du consensus était toujours la règle. Dans la culture de ces sociétés, le dialogue est toujours encouragé par rapport à l'affrontement. Selon une sagesse *senoufo*, « ce que la parole n'a pas pu régler, ce n'est pas la guerre qui pourra le faire ».

De façon général, chaque village a un lieu public, symbolique et cultuel, à l'image de l'agora grecque, où se tiennent les réunions. Cette place publique était généralement sous un arbre (le plus souvent un baobab).

Il nous a été dit que le choix du baobab s'explique par trois raisons : d'abord le baobab fait partie des plus gros sinon le plus gros arbre (au niveau du tronc) de la savane et les fondateurs aussi souhaitaient créer un village qui ne cessera de grossir. Ensuite, c'est un arbre qui vivrait longtemps et les fondateurs souhaitaient créer un village qui existera pour l'éternité. Enfin, cet arbre serait le signe de la vie humaine car pour eux,

partout où existe cet arbre, y ont vécu des hommes ou ils peuvent y s'installer sans souci (Yaméton TRAORE, 09/10/2022).

Sous cet arbre étaient régulièrement convoquées des réunions pour délibérer sur des questions soumis au conseil du village parfois élargi. Tous les lignages du village sont convoqués sans exception aucun. Ils sont représentés par leurs chefs. La liberté de parole y était garantie même dans le cas d'un conseil du village élargi à des personnes qui ne sont pas ordinairement membres. Le chef du village ne cherche pas à imposer ses avis. Bref, les débats étaient libres et francs.

Dans le fond, les débats menés reflétaient la volonté de l'ensemble des habitants du village. En effet, un premier débat était mené en amont dans les différentes familles d'abord (Ki-zerbo, 2004 :81) ; ce qui suppose donc que l'ordre du jour était souvent connu en avance. Chaque chef de famille, avant de se rendre sur la place publique, abordait le sujet avec les membres de sa famille réunis, recueillir leurs avis afin d'arrêter une position commune qu'il se chargera d'aller défendre. « Parfois, la discussion était renvoyée pour permettre d'aller consulter les femmes et les vieillards à la maison. » (Ki-zerbo, 2004 :81).

A tour de rôle, la parole était adressée à chaque représentant de lignage ; celui-ci donne ses opinions. Après avoir écouté tous les intervenants, le chef du village procédait à une synthèse devant l'assemblée tout en relevant les enjeux de chacun des différents avis. (Ki-zerbo, 2004 :81). A l'issue de cela, une position consensuelle est adoptée et chacun des membres s'en remettait.

L'analyse du processus de la palabre nous amène à conclure qu'elle était démocratique. Elle était largement participative et débouchait sur des conclusions consensuelles qui sont l'expression de l'ensemble des lignages.

Le mode de choix du chef du village chez les *Gourounsi* est une autre manifestation de démocratie.

3-3- L'élection comme mode de choix du chef gourounsi

Bien que la chefferie du village s'acquerrait par naissance, mais étant donné qu'il y avait assez de princes prétendants, le choix du nouveau chef gourounsi se faisait par élection. En effet, au moment de l'élection d'un nouveau chef, les princes candidaient. Le choix se faisait par un collège électoral composé de l'ensemble des doyens de tous les lignages

apparentés à la chefferie du village et les doyens représentant les *tega tiina* (chefs de terre) qui représentent les autochtones. En fait, l'idée était d'inclure l'ensemble de la communauté, à travers leurs représentants, au choix du responsable qui sera celui de tous. L'ensemble des représentants de la société participent au choix du dirigeant. L'objectif est la recherche du consensus, source de légitimité, une valeur démocratique. Ce n'est donc point ici de la loi du plus fort. La force n'est pas la source du pouvoir dans ces sociétés ; mais plutôt le peuple à travers ses représentants, bien que la course à la chefferie du village ne soit pas ouverte à tous.

Les candidats rendaient des visites de courtoisie aux membres du collège (Gomgnimbou, 2009 :45), une façon de battre campagne. Le candidat le plus convainquant remportait les élections.

Ici, être convainquant, c'est donné la garantie d'être « la personne qui assure protection, assistance, justice et équilibre social. » (Ouédraogo, 2018 :173). Le chef du village devait être un serviteur public. Il ne devait pas être un personnage coercitif. Il était vu comme le garant de l'ordre, du bien-être et de la justice au nom des ancêtres et avec la bénédiction de l'ensemble des divinités et surtout de la divinité terre (Ouédraogo, 2018 :181). Comme lui, toute personne qui était appelée à exercer un pouvoir public, devait le faire dans l'intérêt commun. Le prêtre de terre qui peut être considéré comme un contre-pouvoir au chef du village, exécutait les rituels sur la terre dans le sens du bien-être de tous.

Conclusion

Au terme de notre réflexion il ressort que les sociétés à pouvoir politique non centralisé du Burkina Faso précolonial n'étaient pas dépourvues de démocratie. Ces sociétés étaient organisées sur les principes démocratiques de liberté, d'égalité, de justice et de participation des populations à la gestion du pouvoir. Le village était le cadre d'exercice de la démocratie avec le Conseil de village qui était l'instance législative. Des contre-pouvoirs existaient et permettaient de réguler toute autorité publique. L'esprit communautaire qui caractérisait cette démocratie favorisait la paix et la concorde sociale. Toutefois, les droits des citoyens étaient le plus souvent des droits de naissance, d'antériorité et de séniorité ; mais acceptés et intériorisés comme tels.

Ces démocraties endogènes peuvent inspirer la forme de démocratie actuelle, en perte de repère.

Sources et Bibliographie

- Sources orales

N°	NOM et Prénom	Age	Statut	Lieu et date de l'enquête
1	TRAORE Yameton	92 ans	Chef coutumier senoufo	Kankalaba, le 09/10/2022
2	SANOU OULA Salia	65 ans	Chef de Dagasso (Bobo-Dioulasso)	Bobo-Dioulasso, le 18/08/2022
3	SANOU Siaka Dibi	Environ 70 ans	Représentant du Chef de Canton de Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso, le 25/08/2022

- Bibliographie

Balima Albert Salfo, (1996), *Légendes et Histoires des peuples du Burkina Faso*, Paris, J A Conseil, 403 p

Coulibaly Sié François D'Assise, (2022), *Histoire de l'aire culturelle tuisian, du XVI^e siècle à 1960*, thèse de doctorat unique en Histoire africaine, U.F.R./S.H., Université Joseph KI-ZERBO, 502 p.

Dacher Michèle, (1997), « Organisation politique d'une société acéphale : les Gouin du Burkina Faso » in *L'Homme*, Revue française d'anthropologie, N°144, pp. 7-29

Gomgnimbou Moustapha, (2009), « Les systèmes de représentation dans les formations dites sans Etat », in *Histoire de la représentation politique au Burkina Faso, des Conseils des Anciens à l'Assemblée nationale*, dirigé par D. J-M. Palm et P.C. Hien, Ouagadougou, DIST-CNRST, pp 41-61

Guébré B. et Zouré H.A.V., (2009), « Le Bissako : population et organisation sociopolitique précoloniale » in *Histoire des royaumes et chefferies au Burkina Faso précolonial*, dirigé par P.C. Hien et M. Gomgnimbou, Ouagadougou, DIST (CNRST), pp. 309-325

Hien Pierre Claver, (2009), « Les systèmes de représentation dans les formations centralisées » in *Histoire de la représentation politique au Burkina Faso, des Conseils des Anciens à l'Assemblée nationale*, dirigé par D. J-M. Palm et P.C. Hien, Ouagadougou, DIST-CNRST, pp 27-40

- Holas Bohumil**, (1957), *Les Sénoufo (y compris les Minianka)*, Paris, L'Harmattan, 183 p
- Ki-zerbo Joseph**, (2004), *A quand l'Afrique ? Entretien avec René HOLENSTEIN*, L'Aube, 239 p
- Labouret Henri** (1931), *Les tribus du Rameau Lobi*, Paris, Institut d'Ethnologie, 507 p
- Le Moal Guy**, (1980), *Les Bobo, nature et fonction des masques*, travaux et documents de l'ORSTOM, n° 121, Paris, ORSTOM, 535 p
- Ouédraogo Hyacinthe**, (2018), *Le pays nuni (Sud de l'actuel Burkina Faso), des origines à 1960*, thèse de doctorat unique en Histoire, U.F.R./S.H., Université Ouaga I Pr. Joseph KI-ZERBO, 541p
- Raynal Maryse**, (1994), *Justice traditionnelle, justice moderne : le devin, le juge, le sorcier*, Paris, L'Harmattan, 338 p
- Traoré Bakary**, (2009), « Les chefferies traditionnelles de l'Ouest du Burkina Faso pendant la période pré-coloniale » in *Histoire des royaumes et chefferies au Burkina Faso précolonial*, dirigé par P.C. Hien et M. Gomgnimbou, Ouagadougou, DIST (CNRST), pp. 347-395